

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Votants : 32

Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

N°2018-68

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le Jeudi 15 Novembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 novembre deux mille dix-huit.

Présents : *Christophe Gérourard, Dominique Germond, Raoul Reçhignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Magdaleina Fredon, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermond-Barrière, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier*

Suppléants présents : *Lillane Baudet, Stéphane Malivert*

Pouvoirs : *Pascal Raffier délégation à Bruno Grancoing, Guy Ratinaud délégation à Richard Simonneau, Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Daniel Desbordes délégation à Sylvie Germond, Paula Gaboriau délégation à Maryse Thomas, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud*

Secrétaire de séance : *Marie-Laurence Morange*

Objet

Compétence GEMAPI. Désignation des délégués de la CCOL au sein du Syndicat Mixte Vienne-Gorre (SMVG), du Syndicat Mixte d'aménagement du Bassin de la Vienne (SABV), et du Syndicat Mixte des Bassins Bandiat Tardoire (SYMBA).

Monsieur le Président expose que par délibération n°2018-29 et 2018-30 en date du 12 avril 2018, le Conseil Communautaire a désigné ses délégués appelés à siéger dans les conseils syndicaux du SMVG et du SYMBA au titre de la représentation/substitution pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

A ce jour, il convient également de désigner les délégués de la CCOL appelés à siéger dans les conseils syndicaux du SMVG (pour les communes de Saint-Auvent, Saint-Laurent-sur-Gorre et Gorre) et du SABV (pour les communes de Cognac-la Forêt et Sainte-Marie de Vaux).

Par ailleurs, il convient également de procéder au remplacement en qualité de représentant de la CCOL au sein du SYMBA, des élus de la commune de La Chapelle-Montbrandeix, et ce suite à des démissions.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PROCEDE** à la désignation des délégués de la CCOL pour les communes de Saint-Laurent-sur-Gorre, Gorre et Saint-Auvent au sein du SMVG dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, à savoir :

* commune de Saint-Laurent-sur-Gorre : CHALARD Jean (titulaire) et SOURY André (suppléant)

* commune de Gorre : VALERY Hervé (titulaire) et DOGUET Joël (suppléant)

* commune de Saint-Auvent : GRANCOING Bruno (titulaire) et FAURE Aimé (suppléant)

- **PROCEDE** à la désignation des délégués de la CCOL pour les communes de Cognac-la-Forêt et Sainte-Marie de Vaux au sein du SABV dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, à savoir :

* commune de Cognac-la-Forêt : COUVIDAT Guy (titulaire) et VIGNERIE Christian (suppléant)

* commune de Sainte-Marie de Vaux : DELHOUME Albert (titulaire) et DELAMOTTE Angélique (suppléante)

- **PROCEDE** à la désignation des délégués représentant la CCOL pour la commune de La Chapelle-Montbrandeix au sein du SYMBA dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, à savoir :

*commune de La Chapelle-Montbrandeix : PEYRAZAT Claude (titulaire) et RAFFIER Pascal (suppléant)

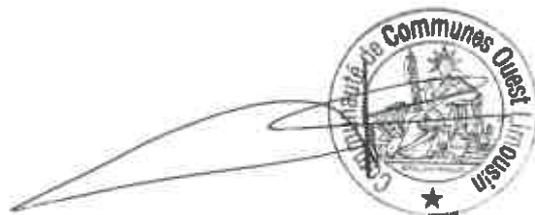
Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Président,

Le,

Le Président



Christophe GEROUARD

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE 21 NOV. 2018

